

## **Séance du 10 mai 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt deux, le mardi 10 mai 2022 à 19heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

**Présents :** Mmes Dorothee GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Pascaline HAMONIER, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX, Noémie BERTHE

Mrs Frédéric LANGLOIS, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Cédric DEMARCY, Didier DAUBOIN, Sylvain CUYER, Philippe PICQUE, Patrice CAUDRON

**Absente excusée avec pouvoir :**

Annick DUPONT pouvoir à Didier DAUBOIN

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le droit d'affermage.

M le Maire demande à Murielle CAILLEUX, la situation à l'hôpital de Beauvais face à la COVID 19. Cette dernière indique qu'il y a encore beaucoup de cas positifs, et que la prise en charge des patients s'est nettement améliorée

### **APPROBATION DU PROCES-VEBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2022**

Murielle CAILLEUX indique qu'elle a rencontré Me Sylvie VAIN, pour avoir de plus amples informations, quand à son évolution de carrière. M le Maire refait un point sur le dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance.

### **DELIBERATION CONCERNANT LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

M le Maire rappelle que le contrat d'affermage à été réceptionné le 17 novembre par les services de la Préfecture, et avait été confié à la société SEAO-VEOLIA. Ce contrat a été modifié par deux avenants. A la date de la présente convention, la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'assainissement, débuté en novembre 2021, est encore en cours (analyse des offres par l'AMO). Cette situation impose donc de prendre des mesures urgentes en vue d'assurer la continuité du service. Cela nécessite de conclure pour une durée limitée une convention provisoire pour l'exploitation du service par la société SEAO-VEOLIA qui, en sa qualité d'exploitant actuellement en place, est la seule apte à assurer, sans risque de dysfonctionnements ou d'interruptions, la poursuite du service public.

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, cette délibération.

#### **DELIBERATION SUR LE CHANGEMENT DE STATUTS DE LA CCPV**

M le Maire expose que la modification des statuts de la CCPV, concerne l'adresse du siège social qui est au 3 rue de Grumesnil BP 30 60220 FORMERIE et non plus Place Barbier 60210 GRANDVILLIERS.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour, ce changement de statuts.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LES CREANCES DOUTEUSES SUR LE BUDGET M49 ANNEE 2022**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales a retenu comme dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Au 31/12/2020, le montant des restes à recouvrer des créances de plus de deux ans sont d'un montant de 2 308,83€.

En conséquence, il est proposé de constituer une provision à hauteur de 15% (seuil minimum) des restes à recouvrer de plus de deux ans soit 346,32€.

Le Conseil Municipal après échange, propose de relancer les deux personnes dont les factures restent impayées, et vote à 14 voix pour, cette délibération.

#### **FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2022**

M le Maire explique qu'un groupe musical de 7 personnes, se propose de faire un concert pour la fête de la musique, moyennant une somme de 500 €.

Après un long échange, le Conseil Municipal donne son accord pour cet évènement.

#### **BUREAU DE VOTES DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022**

M le Maire expose que pour le bon déroulement de cette élection, un planning doit être mis en place. Après consultation du Conseil Municipal voici les différents créneaux.

Dimanche 12 juin

Horaires	Membres du bureaux
8h – 10h	HAMONIER Pascaline LANGLOIS Frédéric BARBIER Audrey
10h – 12h	DUPONT Annick BERTHE Jérôme CAYEUX Murielle
12h – 14h	DAUBOIN Didier GAMICHON NOEL Catherine HAMONIER Pascaline

14h – 16h	GARNIER Dorothée LAURENT Patrick CAUDRON Patrick
16h – 18h	PICQUE Philippe FOUCAULT Sophie HAMONIER Pascaline

Dimanche 19 juin 2022

Horaires	Membres du bureaux
8h – 10h	FOUCAULT Sophie LANGLOIS Frédéric BAGUET Jean-Claude
10h – 12h	BAGUET Jean-Claude CUYER Sylvain HAMONIER Pascaline
12h – 14h	BAGUET Jean-Claude HAMONIER Pascaline GAMICHON NOEL Catherine
14h – 16h	BAGUET Jean-Claude GARNIER Dorothée LAURENT Patrick
16h – 18h	BAGUET Jean-Claude PICQUE Philippe CAUDRON Patrice

### **DEMANDE DE M RONSEaux, MAIRE DE LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY**

M le Maire fait lecture du courrier de M RONSEaux, Maire de La-Chapelle-Sous –Gerberoy. Ce dernier est à la recherche d'un agent technique pour l'entretien de sa commune. Or il s'avère difficile pour lui de trouver des candidats car ce poste est à mi temps. Il demande donc à la commune de Songeons, si une mutualisation est envisageable.

Après un long débat, le conseil municipal donne son accord. La proposition de la convention de mise à disposition de l'agent sera envoyé aux conseillers municipaux, afin d'avoir leur aval, avant la signature définitive.

### **REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG – CHOIX DE LA 1ere PHASE**

Suite à la dernière réunion avec le bureau Quartier Libre, Mr le Maire demande au Conseil Municipal, de faire le choix de la 1ere phase. Ce dernier retient la Place de Halle et la Rue de Verdun afin de faire la continuité des travaux d'aménagement des trottoirs, qui débiteront en septembre sur la Place du Franc Marché.

Ces travaux sont estimés pour la fourchette la plus basse à 508 000€HT et pour la fourchette la plus haute à 918 000 € HT. Ces travaux seront subventionnés par la Région, Le département et la DETR a environ 572 000 €. De plus, la région prendra à sa charge les frais d'études qui ont été facturés à la commune.

M le Maire informe qu'une réunion avec la SAO-ADTO aura lieu le 8 juin à 14 h à la Mairie.

### **DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DES MAISONS FLEURIES 2021**

M le Maire informe que suite à la demande de la trésorerie, une délibération doit être prise pour le « prix des maisons fleuries 2021 ». Celle-ci doit faire apparaître les différentes catégories soit : Maison avec cour et décor en façade, Maison avec jardin fleur, et Collectif fleuri. Ainsi que la valeur des bons d'achats par classement, soit pour les deux premières catégories : 1<sup>er</sup> prix=35€, 2<sup>ème</sup> prix=30 € et 3<sup>ème</sup> prix= 25 €. Pour la troisième catégorie ; les bons d'achats sont d'une valeur de 20€.

Le conseil Municipal à 15 voix pour, donne son accord.

### **POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire informe que les travaux du Hameau de Séronville, concernant la mise en place des caniveaux, ont commencé ce jour.

M le Maire fait lecture du courrier reçu par le Président de l'association « Les échiquiers d'Escames ». Suite à la crise sanitaire de la Covid 19, ce club a connu une baisse de ses adhérents, et peine à trouver un professeur. De ce fait, ce club arrête toutes activités et décline la subvention qui lui a été octroyée pour l'année 2022.

M le Maire rappelle que la Maison Familiale Rurale organise le vendredi 20 mai un « marché de printemps » de 15h30 à 20h dans ses locaux route de Dieppe.

M le Maire invite les membres du Conseil Municipal à la visite des locaux de « La Poste Communale » le lundi 23 mai 2022 à 18h30.

M le Maire fait lecture du courrier de M LEFEVRE de Saint Quentin Des Près, concernant la création d'un parc éolien dans la commune de Molagnies. Une pétition est en cours de signature pour ce projet, une réunion publique est organisée le 30 mai à saint Quentin des Près.

M le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 28 avril avec la CCPV, la CCI, la CAUE concernant la « zone des Vignes ». Un travail est demandé aux différents organismes afin de démontrer, aux ABF, que la commune n'a pas d'autres terrains à offrir aux entreprises qui souhaitent se développer. M le Maire rappelle qu'une décision devient urgente car deux entreprises : GAMM Vert et la Serv'Oise pourraient quitter la commune, ce qui représente environ 50 emplois. C'est pourquoi, la commune ainsi que les différents acteurs

sont amenés à présenter à travers un PowerPoint tous les enjeux de cette zone, en vue d'une présentation lors de la prochaine réunion qui se déroulera le 24 mai à 9h.

M le Maire demande de prévoir une date à la commission en charge du recrutement du personnel, en vue d'étudier les candidatures concernant le poste de secrétaire de Mairie. Cette dernière se réunira le mercredi 18 mai à 16H.

Pascaline HAMONIER informe que les deux tableaux numériques, ainsi que la « classe mobile » ont été installés pendant les vacances d'avril, à l'école primaire.

Pascaline HAMONIER fait part au Conseil Municipal, que Me Aurélie DANNEMARD, agent de la Poste Communale, se propose d'ouvrir, à titre d'essai, l'agence le jeudi 25 Mai. Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour le déroulement du festival « Songeons, la Rue » du dimanche 22 mai, Pascaline HAMONIER demande à faire un point sur la présence éventuelle des conseillers municipaux.

Frédéric LANGLOIS fait un compte rendu de la journée de formation du 28 avril, avec le CAUE.

Frédéric LANGLOIS indique que le concert organisé par l'EMION le 30 avril, fut une réussite.

Frédéric LANGLOIS remercie le Comité de fêtes pour l'organisation de la brocante du 8 mai.

Patrice CAUDRON remercie M Désiré LEFEBVRE, ainsi que Me DAUBOIN pour les ventes des « Bleuets » lors des manifestations du 8 mai.

Didier DAUBOIN rappelle une nouvelle fois, le problème du aux déjections canines.

Didier DAUBOIN informe que le stationnement sera interdit devant l'église le 28 mai, ainsi que le 11 juin 2022.

Dorothee GARNIER fait un point sur l'assemblée générale de l'EMION, qui s'est tenue le 9 mai 2022. Elle présente le nouveau bureau : M GREUVOT, Président, Me FLEURQUIN, Vice Présidente, M GARNIER Trésorier, Me DANTAS Secrétaire.

Dorothee GARNIER indique que la première séance du Ciné Rural organisé par la commune s'est bien déroulée.

Dorothee GARNIER, informe que la commission AJS organise un COLOR RUN le samedi 2 juillet à 14h30.

Noémie BERTHE précise que le lampadaire rue des lunetiers a été changé.

Catherine GAMICHON NOEL, indique que M et Me BLANC entretiennent les massifs route de Morvillers, leur travail doit donc être respecté.

Sylvain CUYER informe que Mrs OERLEMANS et OSMOT ont créé une association de location de vélo. Ils sont donc à la recherche de vélos.

Patrick LAURENT fait un point sur le Conseil d'Administration de la MFR.

Cédric DEMARCY demande quel genre de magasin va s'ouvrir à la place de l'ancienne pharmacie. Sylvain CUYER nous dit ne pas savoir exactement.

Fin de séance 22h35

Prochaine séance le 14 juin 2022 à 19h30

*[Handwritten signatures and scribbles]*

